

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Le 14 janvier 2019, le conseil municipal d'Hébertville a adopté le règlement 511-2018 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité d'Hébertville.

La modification a pour objet de :

Interdire aux personnes suivantes d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité :

- La direction générale et son adjoint;
- Le secrétaire-trésorier;
- Tout autre employé désigné par le conseil municipal

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 14^{ème} jour de janvier deux mille dix-neuf.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^{ème} jour du mois de janvier 2019.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim